



# GT Stockage

## Compte rendu de la r①union du 04/10

Présents : Eric PERRAY (Engie), Marie CASTELLI (Tesla), Valentin ROTA (Tesla), David ARNAUD (Tesla), Nicolas OTT (BCM Energy), Aimé BOSCO (Enerplan), Richard LOYEN (Enerplan)

Remarque : Les discussions lors de cette réunion se sont basées sur les points isolés lors de la précédente réunion ([ici le CR de la réunion](#)) et priorisés via un questionnaire envoyé aux membres du groupe de travail. Des notes de cadrage sur l'ensemble des textes du Clean Energy Package sont également [disponibles sur votre espace adhérent](#).

### Feuille de route de la CRE sur le stockage & GT DRE-DGEC

Le 11 septembre dernier, la Commission de Régulation de l'Energie a publié sa feuille de route sur le stockage. Un digest des points phares de cette feuille de route est disponible en téléchargement sur votre espace adhérent. Le stockage fait partie des sujets surveillés de près par Enerplan, du fait de sa nature à favoriser une meilleure pénétration du solaire dans le mix énergétique. Les acteurs de la filière solaire auront la possibilité de surveiller de près la mise en application de la feuille de route du régulateur, à travers la participation d'Enerplan d'une part et de Tesla d'autre part au groupe de travail animé par la CRE et la DGEC sur le stockage.

La première réunion de ce GT, prévue le 15/10, sera l'occasion pour RTE, Enedis et la CRE de réagir aux injonctions formulées dans la feuille de route et d'annoncer les mesures devant permettre de s'y conformer. Nicolas Ott représentera Enerplan et défendra nos positions syndicales lors de cette réunion. Une consultation des autres syndicats représentés au sein du GT (SER, SERCE, FNCCR, Thinksmartgrids, etc...) sera menée en aval de cette première réunion afin de faire l'inventaire des éléments sur lesquelles leurs positions pourraient rejoindre celles d'Enerplan.

Parmi les éléments sur lesquels nous serons particulièrement attentifs aux réponses d'Enedis et de RTE, la simplification des procédures de raccordement, la publication des données de congestion sur le réseau et la création d'un marché pérenne des services au réseau, au sein duquel le stockage devrait trouver de nombreux débouchés, focaliseront notre attention.

## Publication des congestions sur le réseau par Enedis & RTE

Cet élément est celui susceptible d'avoir le plus d'impact sur les activités des opérateurs de stockage et retiendra ainsi particulièrement l'attention d'Enerplan lors des exposés de RTE et d'Enedis le 15 octobre. L'injonction de la CRE aux deux gestionnaires est assortie, ce qui est assez rare, de pénalités financières au cas où les données qu'ils publieraient en matière de congestion du réseau seraient insuffisantes en quantité ou en qualité. Ces données sont une condition sine qua non de l'émergence d'un marché efficace de la gestion de la congestion et des services au réseau, sur lequel le stockage sera amené à se positionner. Ce nouveau marché devra être encadré par des règles claires, dont nous recommandons la parution prochaine.

Il sera par ailleurs essentiel, une fois ces données publiées, de s'appuyer dessus pour inclure une dimension décentralisée à ce futur marché. Il devra inclure des offres d'effacement et de stockage par les industriels, favoriser les signaux de prix valorisant le pilotage de la consommation et prendre en compte les externalités positives liées au stockage afin de les valoriser. La logique de décentralisation devra tout particulièrement être promue dans les ZNI, en s'appuyant sur les bénéfices environnementaux, économiques localement et économiques dans le cadre de la péréquation tarifaire que ce positionnement peut apporter à ces territoires.

## Simplification des procédures de raccordement & marché pérenne

Sur la simplification des procédures de raccordement et la création d'un marché des services au réseau, il est nécessaire d'aller au bout d'une logique décentralisée et libérale, promue par les textes européens. Enerplan doit militer en faveur d'une accélération de cette dynamique, en se basant sur l'argument des moindres émissions de gaz à effet de serre et de la baisse des coûts de gestion de la congestion entre autres.

La simplification des procédures de raccordement des infrastructures de stockage doit permettre d'éviter les redondances liées aux procédures propres à l'injection et à celles propres au soutirage et clarifier les procédures parfois floues pour les infrastructures de stockage. Les services que le stockage rend au réseau devraient favoriser la simplification des procédures et non le contraire.

Afin de présenter des propositions constructives aux parties, Enerplan mènera une consultation de ses adhérents afin de baser l'argumentaire présenté aux parties prenantes sur la réalité du terrain. Un coup d'œil pourra également être jeté utilement aux bonnes pratiques étrangères, en particulier sur les marchés où le stockage est plus développé qu'en France (Benelux, Royaume-Uni, Etats-Unis, etc...).

## Stratégie d'Enerplan vis-à-vis du stockage

Enerplan publiera dans les jours qui viennent un position paper reprenant les deux positions prioritaires retenues. Ce document sera mis à la disposition des adhérents d'Enerplan, d'autres syndicats susceptibles de partager nos positions et de la presse afin de

publiciser le fait que le stockage est un sujet de préoccupation important pour les acteurs de la filière solaire.

Lors du GT CRE-DGEC du 15/10, la question de la définition juridique du stockage fera l'objet d'un atelier spécifique. Bien qu'intéressant, ce sujet n'est pas prioritaire comparé aux deux autres et ne doit pas détourner notre attention. La définition qui doit être poussée est celle du Clean Energy Package, pouvant apporter des éléments intéressants au cadre français et le pousser à s'éloigner de la logique centralisatrice en place.

D'autre part, la CRE a dans sa feuille de route confirmé son opposition à une exonération de double TURPE et à l'établissement d'un TURPE spécifique au stockage. Enerplan prend acte de cette position, vis-à-vis de laquelle une opposition frontale ne serait pas constructive. La logique d'un marché pérenne et fonctionnel doit primer aux côtés de la transparence des procédures d'autorisation et de raccordement. La proposition de la CRE d'apposer des coefficients positifs ou négatifs en fonction de l'impact du stockage sur le réseau devra être clarifiée, afin qu'elle ne vienne pas ajouter une nouvelle complexité au cadre actuel.

Dans un second temps, à l'issue du GT du 15/10 et en réaction aux annonces de RTE, d'Enedis et de la DGEC, un communiqué de presse pourra être publié par Enerplan afin d'affirmer notre position syndicale et de faire un état des lieux du chemin restant à parcourir.